

4^e édition de la Campagne nationale
Semaine de la Santé Auditivité au Travail – du 14 au 18 octobre 2019

Bruit et Santé Auditivité au travail

« Il est urgent de changer la législation sur le bruit au travail »



A l'occasion de la 4^e édition de la Semaine de la Santé Auditivité au Travail, les experts de l'association JNA rappellent que l'accès à la communication est l'une des 3 fonctions clés de l'audition. Cette capacité dépend de la bonne fluidité des transmissions des informations sonores au cerveau.

Or 7 actifs sur 10 indiquent qu'ils ne s'entendent plus au travail ? 83% déclarent que les expositions sonores les rendent nerveux et agressifs. A l'ère du tout communiquant, serions-nous aveuglés par un nouveau secret de polichinelle : le bruit est un ami toxique à notre santé et à notre vie sociale au travail. La législation sur le bruit au travail est anachronique. Comment agir ?

Action 1 : Prendre conscience que l'ennemi n°1 de notre santé et de notre vie sociale au travail est le bruit.

Le bruit en entreprise : un grain de sable dans la communication entre les individus.

La qualité de la compréhension de la parole dépend de la fluidité de la transmission des informations au cerveau. Or, ce sont les cellules de l'oreille qui jouent ce rôle. En fonction du niveau du stress acoustique, les rouages peuvent momentanément se gripper ou rompre à tout jamais. Dès 60 dB de bruit de fond une gêne auditive est active. De ce fait tous les univers de travail sont concernés.

Le bruit en entreprise : une tornade dans nos hormones

L'une des fausses croyances consiste à penser que le bruit rend dynamique. S'il donne le sentiment d'être rapide dans l'exécution des tâches, il agit aussi comme un euphorisant. Le bruit devient une addiction en donnant à penser que tout va bien dans le meilleur des mondes grâce aux hormones du bonheur secrétées. C'est alors que le « mauvais stress » est enclenché.

La porte est ouverte aux effets dit auditifs et extra-auditifs du bruit (stress, sommeil, cardio-vasculaire, etc.)

Action n°2 : Investir individuellement et collectivement le bruit

La question du bruit est à la fois individuelle et collective. Nous sommes tous producteurs de bruit et nous subissons tous le bruit généré par les machines et/ou les êtres humains sur les espaces de travail.

La réduction du bruit ne devrait donc pas être vécue comme une contrainte mais comme un levier sur la santé des êtres humains et celle de l'entreprise.

Individuellement, il est possible de porter des protections individuelles contre le bruit, d'offrir des temps de récupération à ses oreilles (au moins équivalent à celui du temps d'exposition) et veiller à ses propres comportements.

Collectivement, il est possible de se mettre en quête de la meilleure solution pour réduire le bruit.

Action n°3 : Adapter la loi de santé au travail au contexte du XXI^e siècle

Avec le développement des espaces collectifs de travail, la loi ne paraît plus adaptée à la réalité sanitaire du bruit au travail. Les textes réglementaires souffrent d'anachronisme.

En effet, la loi rappelle qu'au-dessus de 80 dB pendant 8h d'activité, la priorité première réside en la réduction au niveau des sources des émissions sonores, en second lieu, il s'agit de protéger les salariés des bruits résiduels.

Créée à une époque où le secteur industriel avançait largement les activités tertiaires qui lui, offrait des espaces de travail en bureaux fermés, cette loi paraît ne considérer ni les évolutions des formes de travail ni les connaissances sur la toxicité du bruit sur l'oreille et la santé.

Action n°4 : investir le management dans le cadre d'une politique positive de santé

Quel que soit le milieu professionnel, il est important de mettre en place une vigilance individuelle et collective dans un état d'esprit de bienveillance.

Que ce soit dans le tertiaire ou dans les autres secteurs d'activité, le management doit être impliqué et « outillé » pour transformer la contrainte de la gestion du bruit en une opportunité de mieux être et de performance des équipes.

C'est grâce à cette dynamique qu'il sera possible de réduire les dysfonctionnements sanitaires et socio-économiques liés au bruit.

Un guide pratique dédié aux managers sera diffusé lors de cette nouvelle campagne.



A l'occasion de cette 4^e édition de la Semaine de la Santé Auditive au Travail, l'association JNA va interpeller les pouvoirs publics pour modifier la législation au travail sur le bruit. Un manifeste sera produit pour mobiliser les grands acteurs économiques.

Par ailleurs, les experts de l'association JNA proposeront un guide pratique pour les managers. Il est urgent d'arrêter de considérer que les salariés se plaignent injustement du bruit. Le bruit et les expositions sonores au travail génèrent à la fois souffrance et dégradation de la santé des actifs.

Une nouvelle fois, l'équipe JNA va appeler les acteurs de l'entreprise à se mobiliser pour proposer des actions de sensibilisation et d'information sur les solutions. Il est urgent d'agir sans attendre les effets de l'éducation à la santé sur le changement. Une politique proactive, volontariste doit être urgemment menée et impulsée par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux.

En travaillant tous ensemble à réduire cette pollution au moins équivalente à celle de l'air, nous gagnerons humainement et économiquement. N'oublions pas que le bruit a été utilisé en d'autres temps comme un outil de torture.

www.sante-auditive-autavail.org

Contact presse : Sébastien Leroy – 06 33 62 68 18
sante-auditive-autavail.org

LE GROUPE D'EXPERTS DE L'AUDITION, membres du Comité scientifique de l'association JNA

	Docteur Cédric AUBERT Médecin du travail au CEA de Grenoble (38)
	Docteur Didier BOUCCARA , Secrétaire général adjoint de l'association JNA Médecin ORL - Praticien Hospitalier (75)
	Docteur Shelly CHADHA Responsable programme de prévention de la surdité et des risques auditif Organisation Mondiale de la Santé
	Professeur André CHAYS Professeur ORL (CHU Reims) – Membre correspondant de l'Académie nationale de médecine
	Professeur Olivier DOUVILLE Docteur en psychologie – Maître de conférence (75)
	Laurent DROIN Directeur CIDB – Ingénieur en acoustique (75)
	Docteur Pascal FOILLET , Vice-Président de l'association JNA Médecin ORL – Praticien hospitalier (92)
	Docteur Agnès JOB Chercheuse, Institut de Recherches Biomédicales des Armées.(38)
	Monsieur Philippe METZGER , Secrétaire général Audioprothésiste diplômé d'Etat (75)
	Madame Roselyne NICOLAS , vice-présidence de l'association JNA Vice-Présidente de l'association France Acouphènes (75)
	Monsieur Rémy OUDGHIRI , sociologue – Paris (75)
	Professeur Jean-Luc PUEL , Président de l'association JNA Directeur de Recherche Inserm - Institut des neurosciences - Montpellier (34)
	Professeur Hung THAI VAN , Vice-Président de l'association JNA Chef de service ORL - Hôpital Edouard Herriot - Hôpital Femme Mère Enfant (69)
	Docteur Paul ZYLBERBERG , Vice-Président de l'association JNA Médecin du travail (75) et responsable d'associations de patients malentendants